

PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2012

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	22
Procurations	03
Absents	05
Votants	25
Convoqués le 21/03/2012	
Affiché le	04/04/2012

*L'an deux mille douze et le vingt sept mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.*

**Etaient présents :**

M. HELLE, M.BROS, Mme BOUFFARTIGUE, Mme GRANDET, M.COT, Mme TEMPESTA, M.VIGNES, Mme LIBERATI, M.TURREL, Mme LIBRET-LAUTARD, M.PESSANT, Mme PAILHES, M. BENARFA, Mme LAUTRE, Mme GREGOIRE, M.DORET, M. AYCAGUER, Mme GUIHUR, M. MASSIP-PAILHES, Mme LANGLADE-MAZIC, M.PONS, M.BENAC, et M.DURAND.

**Procurations :** M.MASSIP-PALHES donne procuration à Mme LIBRET-LAUTARD, Mme DARNISE donne procuration à M.DURAND, M.BARDOU donne procuration à M.BENAC.

**Absents excusé(e)s :** Mme GOUBELET, Mme DARNISE, M.MASSIP-PAILHES et M.BARDOU.

**Absent(e)s :** M.BARRAU

La séance est ouverte à 18h30.

En préambule, Monsieur le Maire donne des précisions sur les événements du week-end qui ont affecté la vie communale, à savoir :

1. La bagarre place de la république

Grace au civisme de carbonnais et à l'intervention des forces de l'ordre (gendarmerie et les agents de la police municipale), les personnes ayant commis des actes de violence caractérisée ont été arrêtées, déférées devant le juge, et ont été condamnées à des peines de prison ferme. Le Procureur de la République a tenu à féliciter les carbonnais pour leur témoignage et leur courage ayant permis d'arrêter les personnes coupables de ces violences.

2. L'incendie au gymnase dans la nuit de samedi à dimanche.

Sans que l'on puisse dire que les 2 événements soient liés, il y a lieu de déplorer des dégâts importants et une indisponibilité des installations pour une période indéterminée (peut-être 6 mois) tant pour les élèves du collège que pour les associations sportives. Différentes mesures alternatives sont à l'étude pour maintenir le tournoi de football de Pâques et trouver d'autres locaux pour les associations.

## ORDRE DU JOUR :

### 1. Election du secrétaire de séance.

Mme Guihur est élue pour être secrétaire de séance.

Votants : 22 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
---

Messieurs Benarfa et Benac arrivent en séance après ce premier vote.

### 2. Vote des budgets primitifs 2012 et affectation du résultat (documents joints).

Suite au débat d'orientations budgétaires du 20 mars 2012, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote des budgets primitifs suivants :

#### - BUDGET DE LA COMMUNE

• Monsieur Cot, adjoint chargé des Finances, procède à la présentation du budget primitif.

Les documents sont sous la forme réglementaire de la norme comptable M14.

En fonctionnement, (page10), la section en équilibre est à : 5 436 757,00 €

En section investissement, le montant total est de 5 638 519,29 € (page18).

Aucun montant n'a été modifié depuis la semaine dernière lors de la présentation du DOB puisqu'aucune rectification n'a été proposée.

Le report de l'excédent de fonctionnement vers la section investissement est proposé à hauteur de : 885 707.65 €

Le vote du taux des taxes est proposé selon les bases d'imposition commentées en DOB :

BASES D'IMPOSITION NOTIFIEES	2010	BASE D'IMPOSITION NOTIFIEES	2011	2012
TAXE D'HABITATION	5 085 204	TAXE D'HABITATION	4 969 256	5 114 000
FONCIER BATI	4 384 700	FONCIER BATI	4 655 908	4 775 000
FONCIER NON BATI	70 923	FONCIER NON BATI	71 997	74 900
Transition	Bases théoriques :			
TAXE PROFESSIONNELLE	6 349 000	CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	1 201 896	1 309 000
TOTAL	15 889 827	TOTAL	10 899 057	11 272 900
	4,79%		-45,79%	3,41%

TAUX D'IMPOSITION en %	Taux de référence* 2010	Taux 2011	Proposition taux 2012
TAXE D'HABITATION	15.14	15.14	15.22
FONCIER BATI	17.09	17.09	17.18
FONCIER NON BATI	82.96	82.96	83.37
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	28.21	28.21	28.35

\*Taux de référence : les taux affichés au titre de 2010 sont, selon les cas, les taux votés en 2010 ou des taux de référence recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

Mme Pailhes demande des précisions,  
-en recettes de fonctionnement sur le compte 73112.

Monsieur Cot lui précise que 3 chiffres restaient à confirmer en matière de compensation, qui ont été notifiées entre temps, ce qui permet de relever qu'il y a peu d'écart par rapport à ce qui était attendu.

- en investissements sur le compte 2313 : quel est le montant ? Compte tenu des dépenses d'investissement 2011 engagées non mandatées d'un montant de 346 326.56 €

Monsieur Cot confirme qu'aucun changement n'est intervenu mais que la présentation de la norme comptable ne facilite pas la lecture par rapport au DOB.;

Madame Martin et Monsieur Vignes soulignent qu'il y a de tenir compte des écritures en crédit de report, et des travaux en régie (135 000 €) à soustraire. Madame Martin explique que les comptes concordent. Mme PAILHES confirme, après avoir vérifié ces éléments, qu'il y a bien concordance.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal pour le vote :

- du virement de l'excédent de fonctionnement à la section investissement d'un montant de 885 707.65 €

- des taux des taxes locales tel qu'il a été proposé,

- du projet de budget primitif 2012 tel qu'il a été présenté.

Votants : 25 - Pour : 20 - Contre : 0- Abstentions : 5 (Mme Langlade-Mazic-MM Benac-Durand et leurs procurations)  
Adopté à la majorité

#### - BUDGET DES POMPES FUNEBRES

• Monsieur Cot, adjoint chargé des Finances, procède à la présentation du budget primitif. Il s'agit d'un petit budget car il ne présente peu d'activité mais le service existe.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

#### - BUDGET DE L'EAU

• Monsieur Cot, adjoint chargé des Finances, procède à la présentation du budget primitif.

IL souligne le point clé : des travaux peuvent être financés par un potentiel d'investissement conséquent pour augmenter et rénover le réseau d'eau.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal pour le vote :

-du virement de l'excédent de fonctionnement à la section investissement d'un montant 506151.04 €,

- du projet de budget primitif 2012 tel qu'il a été présenté.

Votants : 25 - Pour : 21 - Contre : 0- Abstentions : 4 (MM Benac-Durand et leurs procurations)  
Adopté à la majorité

- BUDGET DE LA ZONE DE NAUDON

Monsieur Cot, adjoint chargé des Finances, procède à la présentation du budget primitif.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

**3. Demandes d'admissions en non valeur.**

Monsieur Cot, adjoint en charge des Finances, fait part au Conseil Municipal de deux demandes d'admission en non valeur pour un montant total de 4.38 €, transmises par la trésorerie du Volvestre, pour créance minime au titre du budget de l'eau.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

**4. Convention avec l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).**

Monsieur Bros précise que la demande de permis d'aménager de la zone d'activités de Naudon 2 a été soumise à l'avis de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Cultures) dans la mesure où le projet d'aménagement concerne une superficie supérieure à 30 000 m<sup>2</sup>, en application du décret N°2004-490 du 3 juin 2004.

Bien que le projet lui-même ne se soit pas situé dans un site recensé de vestiges archéologiques, la DRAC a prescrit un diagnostic archéologique du fait de la proximité d'autres sites de vestiges, mais de l'autre côté de la voie ferrée.

Une cartographie sera présentée en séance du Conseil municipal.

Comme pour la zone de Millet, il y a lieu de signer une convention avec l'INRAP, missionnée par la DRAC, afin de procéder à ce diagnostic archéologique et à d'éventuelles fouilles, selon le résultat dudit diagnostic.

Monsieur le Maire a sollicité Monsieur le Préfet notamment pour que les diagnostics archéologiques sur les sites de Millet et de Naudon s'enchaînent le plus rapidement possible.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal afin de l'autoriser à signer cette convention avec l'INRAP.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil Municipal

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

**5. Rapport d'activités 2010 de la communauté de communes du Volvestre (en annexe).**

Monsieur le Maire précise qu'en application de l'article L511-39 du Code Général des Collectivités, un rapport d'activités annuel de la communauté de communes est transmis au maire de chaque commune membre, qui le présente au conseil municipal.

**Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :**

Marché	Montants HT	Objet du Marché	Entreprise attributaire
MAPA N°2012-16	954 761.50 €	Travaux urbanisation avenue de Toulouse	Société SCREG Zone artisanale 31890 Labarthe Inard

Madame Guihur demande confirmation si ce marché est sous le seuil des délégations au maire.

Il est confirmé par Mme Martin, que le seuil des délégations du maire se réfère à la réglementation des marchés publics. Or, la dernière modification intervenue, en date du 29 décembre 2011, en matière de marchés publics à procédure adaptée, a encore relevé le seuil de cette procédure à 5.000 000 € HT pour les marchés de travaux (en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales et de l'article 26 du Code des Marchés Publics).

Séance levée à 19 heures

Le secrétaire de séance

Le Maire

Nelly GUIHUR

Guy HELLE



